CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E46041** **VALABLE JUSQU'AU** **15/06/2024**

ÉDITÉ LE **03/05/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1981
Forme juridique : SARL
Capital : 61 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 321 675 134

Siret : **321 675 134** **00043**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5400720
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 115780548
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 115780548

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : **THIBAUD**

6 RUE DU TRAITE DE PARIS
44210 PORNIC

Téléphone : 02 40 82 47 36 **Fax :** 02 40 82 48 65
Portable : 06 85 99 79 18

Site Internet : www.thibaud.tm.fr
E-mail : contact@thibaud.tm.fr

Responsabilité légale :
THIBAUD RICHARD GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/04/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.